

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal

Mercredi 1^{er} septembre 2021 - 19 H

Présents : Mmes Josiane Taudière, Christel Rouberties, et MM Alain Berlioz, Christian Lavarenne, Jean Biard, Fabrice Duppi, Pascal Crinière.

Absents excusés : Mme Mégane Chantal. MM. Guy Lacombe (procuration à Fabrice Duppi), Guillaume Levert (procuration à Christian Lavarenne), Jean-Christophe Lorblancher.

Secrétaire de séance : Christel Rouberties.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 22 juin 2021 et le soumet à l'approbation. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

D01> : Avenant au Contrat de Projet pour un adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle la création d'un contrat de Projet d'un adjoint technique, par délibération du 27 août 2020.

Le contrat se terminant le 03 septembre 2021, monsieur le Maire propose de prolonger ce contrat de 35h / semaine de 1 an, soit jusqu'au 03 septembre 2022.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D02> Remplacement du lampadaire rue des Ecoles

Monsieur le Maire rappelle qu'un lampadaire (foyer n° 158) situé route des Ecoles a été endommagé par une chute de branches, une déclaration de sinistre a été faite par le tiers responsable.

La commune de Monpazier, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne a demandé un devis afin de le remplacer.

L'ensemble de l'opération est estimé à 1 426.43 € TTC.

Monsieur le Maire propose de passer commande du lampadaire au SDE 24.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D03> Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020

Conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, monsieur le Maire, présente pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP Sud Périgord.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation à l'unanimité.

D04> Convention avec la CCBDP pour participation financière de 25% des frais communs des vestiaires du rugby et de la Salle "Romain Caminade" sur les factures de gaz et d'eau.

Monsieur le Maire, informe que la commune de Monpazier possède un terrain de rugby avec des vestiaires et la CCBDP possède une salle des sports "Romain Caminade".

Ces deux bâtiments sont alimentés avec le même compteur d'eau et ont en commun le même chauffe-eau et la citerne de gaz.

La commune est gestionnaire de ses deux compteurs et en paie les factures.

Aussi, monsieur le Maire propose à son Conseil municipal que la CCBDP participe à hauteur de 25% des factures TTC de gaz et d'eau à compter du 1^{er} janvier 2021.

Une convention entre les deux parties va être établie afin de déterminer les conditions.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D05> Droit de place sur la mise en place d'un échafaudage pour travaux à l'ordre de l'Hostellerie des Cornières.

Monsieur le Maire propose de fixer un droit de place pour l'implantation d'échafaudage sur le domaine public, pour des travaux de restauration d'un hôtel, d'une durée d'environ 1 an.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

Fixe un droit de place comme suit : $28\text{€ le ml} \times 49 \text{ m} = 1372\text{€ /an} /12 = 114.33\text{€ TTC}$ payable mensuellement par de l'Hostellerie des Cornières.

D06> Culture Evènement //Admission en non-valeur pour annulation de dette

Monsieur le Maire fait part à son Conseil municipal, d'une dette d'un montant de 1 190.21 € correspondant à plusieurs titres non soldés depuis plusieurs années.

Aussi, madame la Trésorière (notre organisme payeur), propose d'entériner cette dette par une admission en non-valeur pour annulation.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D07> Bastideum Nouveaux tarifs boutique saison 2021

Monsieur le Maire propose la liste des produits (livres et articles mis en vente au Bastideum) comme suit :

Cidre 75cl	6.50€
Cidre 33cl	3.25€
Vinaigre de noix 75	6.90€
Jus de pomme	3.50€
Carte postale plan de Bastides	2€
Fiole ocre petit format	4€
Fiole ocre grand format	6€
Kit ocre	9€
Modification tarif Mug Monpazier	6.50€

Livre Pays Beaumontois les croix	7.50€
Livre Florilège du petit patrimoine Rural Bâti...	10€

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D08> Médiathèque / demande de subvention à l'ETAT au titre de la DGD, au DEPARTEMENT 24 et à la REGION

Monsieur le Maire rappelle que la médiathèque existe depuis 2006. Elle est fonctionnelle et accessible au public.

Cependant, il est nécessaire de la rénover afin de l'améliorer :

- Remplacement du mobilier ancien, des équipements informatiques et numériques,
- Remplacement de l'éclairage par du LED,
- Renouvellement d'achat de livres,
- Création d'espaces confidentiels et de détente qui vont améliorer l'attrait, l'accueil et le confort du public.

Monsieur le Maire présente le projet à son conseil avec les modalités de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'opération avec les modalités de financement Hors Taxes,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DGD, au DEPARTEMENT et à la REGION comme suit :

	Montant total HT	Subvention Etat DGD	Subvention Région	Subvention Département	Auto financement
Dossier Travaux	26 500€	10 600€ (Taux 40%)	5 300€ (Taux 20%)	5 300€ (Taux 20%)	5 300€
Dossier Mobilier	50 712 €	25 356€ (Taux 50%)	10 142€ (Taux 20%)	5 071€ (Taux 10%)	10 143€
Dossier informatique et numérique	9 842€	4 921€ (Taux 50%)	1 968€ (Taux 20%)	984€ (Taux 10%)	1 969€
Dossier collections	6 283€	3 141€ (Taux 50%)			3 142€
Total Général	93 337€	44 018€	17 410€	11 355€	20 554€

Affaires diverses

Urbanisme

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui est la clef de voûte du dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il définit les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme et doit être largement partagé avant d'établir les règles qui seront inscrites au PLUIH (Plan Local d'Urbanisme de l'Habitat). Ainsi la loi prévoit que les orientations générales du PADD fassent l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et dans chaque Conseil municipal.

Suite à la baisse de la population sur le territoire de la CCBDP et dans le cadre du PLUIH, le bureau d'étude CITADIA a proposé 3 scénarios dont le but est d'augmenter la population à travers différentes actions : baisse des logements vacants et construction des logements neufs. Le scénario 3 est le plus ambitieux et a été retenu avec des hypothèses fixées à l'horizon 2035 et des conséquences attendues (légère croissance démographique permettant d'atteindre les 19 000 habitants avec une augmentation de la vacance limitée en remettant 11 logements vacants /an sur le marché. Différentes actions seront menées afin de :

- Favoriser l'accueil de nouveaux habitants sur l'ensemble de nos communes et bassins de vie de proximité,
- Conforter les équipements d'intérêt collectif / services publics et la solidarité territoriale,
- Créer les conditions nécessaires au maintien et au développement des équipements et des services existants,
- Répondre au vieillissement de la population,
- Développer et favoriser les modes de transports alternatifs au véhicules polluants,
- Intégrer qualitativement l'architecture future dans nos paysages emblématiques,
- Accompagner la transition vers un développement urbain durable et vertueux au service des générations actuelles et futures,

- Modérer la consommation des espaces naturels et forestiers et lutter contre l'étalement urbain,
- Renouveler notre population active en attirant par l'emploi une population jeune et pérenne,
- Soutenir et diversifier nos activités agricoles et sylvicoles,
- Renforcer la dynamique de nos activités industrielles artisanales commerciales et de services,
- Développer les énergies renouvelables locales tout en valorisant l'identité de notre territoire...

Monsieur le Maire informe que la CCBDP va créer un service "Habitant" afin d'aider les particuliers pour l'amélioration de leurs habitations (conseil, subventions...)

Travaux

L'ATD (Agence Technique Départementale) se déplace pour voir les bâtiments, rue de l'Ormeau du Pont et le presbytère afin de réaliser une étude de réhabilitation.

Les travaux de l'église ont repris début septembre et se termineront en octobre.

Un problème se pose pour la 2^{ème} voute qui semble très fragile du fait d'infiltrations.

Assainissement

Un passage caméra va être réalisé dans la rue Saint Jacques pour savoir exactement les travaux d'eaux pluviales à faire.

Cimetière

Concernant le projet de refaire les allées du cimetière, M le Maire et M Crinière ont contacté plusieurs collectivités et spécialistes pour trouver une solution.

Une nouvelle formule d'enherbage va être réalisée. Il faut préparer le sol en enlevant le maximum de gravier pour obtenir un terrain uniforme, remettre du gravier et semer un gazon spécial qui a une poussée très lente.

Selon les aléas climatiques, il est prévu de préparer le terrain avant la Toussaint pour le semer en décembre. Un technicien du pôle paysage du Département doit venir sur place en amont pour mettre en place le chantier.

Fin de séance : 21h30